



INFO TSAP

Spécial Primes et Promotions

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens Supérieurs

Sommaire :

1. Nos primes 2012 versées en 2013
2. Courrier adressé à la DRH
3. Une délégation de l'UT3FP reçue à la DGAFP
4. Rencontre entre le STP et la DRH
5. Résultats l'examen professionnel de TSC 2013

Jun 2013 – 29^{ème} année

1. NOS PRIMES 2012 VERSEES EN 2013

Vous avez été nombreux à nous solliciter depuis fin 2012 afin de connaître le montant de primes suite à notre nouveau statut. En l'absence de réponse écrite de notre administration nous ne pouvions avancer des montants précis au risque d'être contredit par des annonces officielles. Après la publication au journal officiel du 27 décembre 2012 du décret précisant les nouveaux coefficients de grade de nos homologues du ministère du développement durable nous avons saisi par courrier notre administration (voir page 2) afin de connaître les dispositions retenues pour nous faire bénéficier de cette revalorisation indemnitaire.

Notre administration a répondu le 25 avril 2013. Vous trouverez ci-dessous une synthèse qui s'appuie sur les éléments tirés de la réponse de la DRH et également sur les retours d'échanges avec notre administration. Nous attirons votre attention sur le fait que ces montants sont des estimations. En effet, comme le rappelle dans sa réponse la DRH les montants alloués sont soumis à l'avis des directions aussi il y a lieu de craindre des disparités sur les enveloppes entre services comme nous avons pu le constaté par le passé. Un retour d'information de votre part sera ainsi utile afin d'avoir une idée précise sur les applications particulière en direction.

Rappel de l'évolution des coefficients des Rémunérations Accessoires des Techniciens Supérieurs :

Jusqu'en septembre 2012	TS	TSP	TSC	Chef de Subdivision
Coefficient RA	12	16	16	20
A compter d'octobre 2012	TS (ex catégorie C)	TSP (ex TS)	TSC (ex TSP et TSC)	Chef de Subdivision
Coefficient RA	10	16	18	20

(Valeur du point de RA 2013 : 398,10€)

AINSI :

Pour les TSP (ex TS et TL classe normale) les RA 2012 se répartissent de la manière suivante :

- 3 mois à 12 points (janvier / février / mars)
- 9 mois à 16 points (avril à décembre) puisque les coefficients pour les TSP sont restés inchangés.

Pour les TSC (ex TSP et TSC et TL classe supérieure) les RA 2012 se répartissent de la manière suivante :

- 9 mois à 16 points (janvier à septembre)
- 3 mois à 18 points (octobre à décembre) suite au passage de 16 à 18 des coefficients

Pour les Chefs de Subdivision les RA 2012 restent inchangées à 20

U.C.P. – S.T.P

2bis, square Georges
Lesage
75012 Paris
Email : stp.ucp@paris.fr

<http://stechparis.free.fr/>

Permanence syndicale :

Gloria BARBEDETTE
Tél : 01 43 47 84 83 - Fax 78485

Conseil d'administration :

Le Bureau

Alain BORDE : Président
Malika BOUCHEKIF : Vice-Présidente
Jean Lou PAYMAL : Vice-Président
Benoit DUMONT : Secrétaire
Christophe LECOUSTRE : Secrét. Ad.
Alain GORGET : Trésorier
Frédéric MICOUD : Trésorier Ad
Dominique CASTRONOVO : porte parole des dessinateurs

Autres membres

Asmina AKTOUF
Patrice CARBUCCIA
Cécile COULMANCÉ
Daniel JOURDAN
Christian LAVALT
Joachim LOPEZ
Nathalie NOMED
Alexandra PIZZALI

Plaquette du syndicat :

<http://stechparis.free.fr/plaquette.pdf>

2. COURRIER ADRESSE A LA DRH



Paris, le 15 février 2013

Monsieur Thierry LE GOFF
Directeur des Ressources Humaines
2, rue de Lobau
75004 PARIS

Objet : Réactualisation des coefficients de grade servant pour le calcul des montants des Rémunérations Accessoires des Personnels Techniques suite à la publication du décret 2012-1494.

Monsieur le Directeur,

Le décret 2012-1494 publié au journal officiel du 29 décembre 2012, par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie précise les nouveaux coefficients de grade servant pour le calcul du montant de l'indemnité spécifique de service. Ce texte, applicable au 1^{er} octobre 2012, fait apparaître une revalorisation de plusieurs grades homologues aux personnels techniques de la Ville de Paris.

Nous souhaitons avoir la confirmation que ces nouveaux coefficients seront pris en compte dans les dotations individuelles versées en 2013 au titre de 2012. Ce texte étant publié par l'Etat après le versement du solde de juin des RAPT, ces revalorisations n'ont pu bénéficier aux personnels techniques de la ville contrairement à ceux du ministère. Nous vous demandons qu'une enveloppe complémentaire soit proposée afin d'aligner au titre de l'homologie les montants moyens des RAPT 2012 sur ceux du ministère. Notre demande se fonde sur votre réponse en date du 4 juillet 2012 spécifiant qu'en l'absence de texte officiel modifiant le décret 2003-799 (la note de gestion du ministère de juillet 2011 n'étant pas juridiquement valable) les revalorisations n'étaient pas pris en compte pour les dotations de crédit 2012.

Nous attirons également votre attention sur la rédaction du deuxième alinéa de l'article 3 du décret 2012-1494 modifiant le décret 2003-799. A notre sens, ce dernier a pour objet de corriger rétroactivement la fragilité juridique de la note de service du ministère, rappelée par vos services. Cela permet la prise en compte d'un coefficient de grade de 13,5 pour le 1^{er} grade de technicien supérieur, avant la réforme d'avril 2012. Cette lecture, qui devra être confirmée par vos services auprès de l'Etat, nous invite à ce titre à demander le versement de dotations complémentaires pour les personnels de la Ville de Paris concernés par ces modifications.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'UCP-Syndicat des Techniciens de Paris

3. UNE DELEGATION DE L'UT3FP REÇUE A LA DGAFP

Afin de faire un premier bilan et tirer certaines conséquences de la réforme de la catégorie B chez les Techniciens Supérieurs, une délégation de l'Union des Techniciens des 3 Fonctions Publiques (UT3FP), a été reçue par la sous-directrice des statuts et de l'encadrement supérieur de la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique (DGAFP) le 24 mai dernier. Cette délégation composée de techniciens d'état (Equipement / Mines / Agriculture / ONF) de techniciens hospitaliers et **de techniciens de la Ville de Paris (le président et le secrétaire du STP)** a ainsi pu évoquer les points positifs de la réforme avec l'intégration d'agents de catégorie C exerçant des fonctions techniques, mais également des points plus négatifs avec notamment l'inversion de la pyramide des effectifs pour une majorité de corps de TS. Ainsi les TS du 3^{ème} grade (TSC) sont majoritaires après réforme, ce qui va accentuer le problème d'évolution de carrière pour de nombreux agents bloqués au dernier échelon.

L'UT3FP s'est donc exprimée librement lors de cette audience en faveur d'une plus grande ouverture vers la catégorie A ainsi que sur une réflexion sur une création éventuelle d'un 4^{ème} grade chez les TS.

4. RENCONTRE ENTRE LE STP ET LA DRH

Afin de répondre à de nombreux points d'interrogations liés à l'application de la réforme de la catégorie B chez les Techniciens Supérieurs de la Ville de Paris, le STP a demandé une entrevue avec la DRH. Une rencontre a donc eu lieu en mai 2013 lors de laquelle a été évoqué de nombreux thèmes (recrutements, formation, primes, mobilité des TS...).

Si vous souhaitez avoir plus de détails sur ces échanges, un compte-rendu de cette réunion se trouve dans la partie adhérent du site du STP. (<http://stechparis.free.fr/private/entrevuedrh210513.pdf>)

5. RESULTATS L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN SUPERIEUR EN CHEF 2013

Les lauréats de l'examen professionnel de TSC 2013 sont :

M. Abdou AHAMADA, M. Rachid AMRHAR, Mme Marie-Céline BIBIAN DAUPIN, M. Nicolas CHARLES, Mme Anne DANIEL DUEDAL, Mme Marine FLAMENT, M. Thomas GILLET, M. Célestin KUITCHOU, Mme Tatiana MALINUR DE BOISROLIN, M. Julien MARDON, Mme Emmanuelle PRAQUIN DELEPORTE, M. Fabrice RIBEIRO, M. Patrick THONON et Mme Florence WEBER BUSSETTI.

A tous, le STP adresse ses sincères félicitations.

A toutes et tous le STP vous souhaite de bonnes vacances d'été.

[Consulter les précédents Flash Info TS](http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606) http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=606

[Retrouver l'actualité du STP et les rubriques consacrées aux techniciens supérieurs](#)

Sur intranet : http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp?page_id=23 **Sur internet :** <http://stechparis.free.fr/>

Vous pourrez recevoir notre flash d'information l'**INFO TS** (et l'UCP Flash) en vous inscrivant depuis la rubrique **S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP** sur intranet <http://intraparis.ucp.mdp/UCP/jsp/site/Portal.jsp>

S'abonner aux lettres d'infos de l'UCP

Please enter your E-mail :

Saisissez votre abonnement

UCP Flash

Flash Secrétaires Administratifs

Info Dessinateurs

Info TS

Flash : Conseillers Sociaux Educatifs

Renseigner votre adresse Email et cocher **info TS** (et si vous le souhaitez **UCP Flash** consacré à l'actualité sociale de portée générale), cliquer sur **Subscribe** et confirmer votre inscription par retour par mail.



Bulletin d'adhésion *ou de renouvellement d'adhésion*

La cotisation est de **25 euros** pour **2013**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au

Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Grade :

N° SOI

Téléphone :

Portable :

Direction :

Nom du service :

Adresse service:

Code postal : **Ville** :

E-mail :

Télécopie :

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**

(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.** Paris, le

Signature

(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.** () - Rayer la mention inutile